

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 42
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le samedi 29 juillet à 18h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 24 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 6

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Michel JORCIN, Patrick HUSTACHE
Marc PARISSET

ABSENTS : Edouard BOS

POUVOIRS : 0

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : proposition d'admission en non-valeur

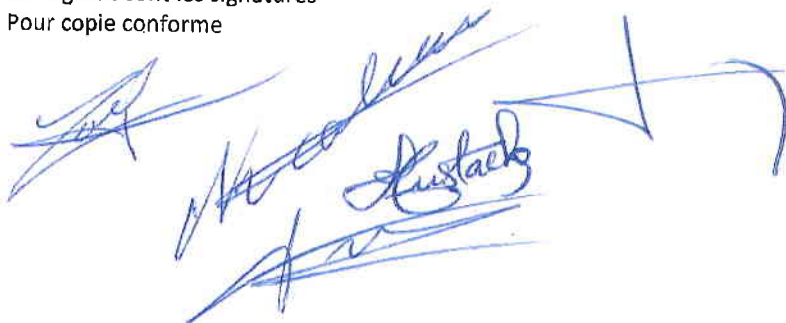
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état des non-valeurs concernant des restes à payer sur des titres de 2015 d'un montant inférieur au seuil des poursuites adressé par la Trésorerie de Le Bourg-d'Oisans.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeurs les éléments présentés pour un montant total de 7,15 € ; à cette fin il demande au Conseil municipal de l'autoriser à émettre un mandat de ce montant au compte 6541 – *Créances admises en non-valeur.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide d'accepter cette proposition.

...

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

